

# Compte rendu de la séance du 11 avril 2022

Présents : Parvé E, Bouju S, Gavazzi D, Jolé M, Bontems D, Tisserant B, Haite A

Absents : Vinot T, Aubry O, Renard M

## 1°) Election du secrétaire de séance

M Bouju élu à l'unanimité.

## 2°) Approbation du compte rendu de réunion du conseil municipal de 30/03/2022

En l'absence de remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## 3°) Proposition de versement de subventions à la coopérative scolaire.

Le conseil municipal valide le versement d'une subvention de 20€ par élève de Ménil, à la coopérative scolaire.

## 4°) Présentation et validation des comptes 2021 et budget 2022.

### 4.1 Budget communal

#### Vote du compte administratif

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARVE

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Emmanuel PARVE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		56 494.48		184 411.17		240 905.65
Opérations exercice	171 558.86	178 846.23	242 041.82	249 037.84	413 600.68	427 884.07
Total	171 558.86	235 340.71	242 041.82	433 449.01	413 600.68	668 789.72
Résultat de clôture		63 781.85		191 407.19		255 189.04
Restes à réaliser	22 430.00	5 280.00			22 430.00	5 280.00
Total cumulé	22 430.00	69 061.85		191 407.19	22 430.00	260 469.04
Résultat définitif		46 631.85		191 407.19		238 039.04

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Après retrait de M le Maire le CM Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jours, mois et an que dessus.

#### Vote du compte de gestion

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARVE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jours, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARVE  
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice  
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**Excédent de 191 407.19**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	184 411.17
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	25 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>6 996.02</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>191 407.19</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	191 407.19
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jours, mois et an que dessus.

Vote des taux des taxes 2022 TFB TFNB

Le Conseil Municipal vote la majorité pour 7 voix et 1 voix contre le maintien du taux des taxes locales comme suit:

TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT CORRESPONDANT
Foncier bâti	147 000	35.08	51 568
Foncier non bâti	24 600	16.25	3 998

**TOTAL 55 566 Euros**

Vote du budget primitif

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Ménil sur Belvitte,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :**

L'adoption du budget de la Commune de Ménil sur Belvitte pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 602 098.96 Euros**

**En dépenses à la somme de : 602 098.96 Euros**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	214 610.55
012	Charges de personnel, frais assimilés	88 850.00
014	Atténuations de produits	10 073.00
65	Autres charges de gestion courante	42 000.00

66	Charges financières	950.00
67	Charges exceptionnelles	1 300.00
022	Dépenses imprévues	5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	42 666.41
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 098.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>406 547.96</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	59 100.00
73	Impôts et taxes	71 746.00
74	Dotations et participations	59 294.77
75	Autres produits de gestion courante	25 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	191 407.19
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>406 547.96</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00
21	Immobilisations corporelles	179 691.00
23	Immobilisations en cours	1 860.00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>195 551.00</b>

##### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	84 090.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 914.74
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	42 666.41
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 098.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	63 781.85
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>195 551.00</b>

#### ADOpte A L UNANIMITE

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jours, mois et an que dessus.

#### 4.2 Budget Forêt

##### Vote du compte administratif

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARVE Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par PARVE Emmanuel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		15 124.63		168 043.79		183 168.42
Opérations exercice		212 400.00	8 350.83	20 286.10	8 350.83	232 686.10
Total		227 524.63	8 350.83	188 329.89	8 350.83	415 854.52
Résultat de clôture		227 524.63		179 979.06		407 503.69
Restes à réaliser						
Total cumulé		227 524.63		179 979.06		407 503.69
Résultat définitif		227 524.63		179 979.06		407 503.69

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
  3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
  4. Après retrait de M le Maire le CM Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jours, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARVE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jours, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PARVE Emmanuel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**Excédent de 179 979.06**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	168 043.79
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>11 935.27</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	
	<b>179 979.06</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	
	<b>179 979.06</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
	179 979.06
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jours, mois et an que dessus.

Vote du budget primitif

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Ménéil sur Belvitte,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :**

L'adoption du budget de la Commune de Ménéil sur Belvitte pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 420 661.69 Euros**

En dépenses à la somme de : **420 661.69 Euros**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	192 837.06
66	Charges financières	300.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>193 137.06</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	13 158.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	179 979.06
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>193 137.06</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	227 524.63
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>227 524.63</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	227 524.63
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>227 524.63</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jours, mois et an que dessus.

5°) Adhésion au SMIC - Année 2022 et demande de retrait à nouveau.

Le montant de la cotisation pour 2022 appelé pour notre commune s'élève à 205.00 €.

Après lecture des échanges réalisés entre le dit syndicat, les services de la Préfecture (courrier étant resté sans réponse à ce jour), relatifs à la demande de retrait émise lors du dernier Conseil Municipal du 22 Février 2021.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le souhait de ne pas reconduire son adhésion au SMIC et demande le retrait de ce syndicat.

Les motivations sont les suivantes :

- Notre prestataire AGEDI nous fournit les mêmes services que ceux proposés par le SMIC et nous donne entière satisfaction.

6°) Organisation des transports scolaires Ecole primaire – RPI.

Le transport des enfants pendant la pause méridienne (école/domicile et école/cantine) devient optionnel. Les communes de chaque Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) devront se prononcer sur le maintien et la prise en charge financière ou non de ce transport sur la pause méridienne. Le choix de ce maintien devra être unanime pour l'ensemble des communes composant le RPI.

Des conventions devront ensuite être établies entre la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers et les communes référentes des RPI, afin de préciser les modalités de refacturation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 6 Pour et 1 Abstention

- **DECIDE** de maintenir le transport durant la pause méridienne (trajet aller-retour école/domicile et école/cantine) sur le RPI,

- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer tous les documents en ce sens.

7°) Points divers.

Récupération de gravats : la communauté de communes propose la récupération de gravats issus de la déchetterie, il serait intéressant de se positionner auprès de la 2C2R pour en récupérer après broyage et calibrage. Arnaud Haite se propose d'aller avec M le Maire pour voir sur site de retraitement la qualité de ces matériaux. Point à revoir.

Barbecue communal du 22/05/2022 : Point sur l'organisation.

Séance levée à 21h35.

Le secrétaire de séance

Le maire